

Doit-on continuer de cultiver le littoral du lac Saint-Pierre ?

Le lac Saint-Pierre, joyau du patrimoine naturel du Québec, se meurt. L'agriculture intensive de maïs et de soya dans la plaine inondable serait en partie responsable du déclin de cet écosystème unique au monde.



Nous ne visons pas les agriculteurs, mais il est impératif de changer nos méthodes de culture en zone littorale si l'on veut sauver le lac Saint-Pierre, car il est minuit moins cinq», dit Louise Corriveau, coordonnatrice de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP). La pratique accrue depuis les années 1980 des cultures de maïs et de soya ayant recours aux fertilisants et aux pesticides dans la plaine inondable serait une cause importante du déclin d'un des joyaux du patrimoine naturel de la Belle Province.

Louise Corriveau et une équipe d'une quinzaine de représentants membres de la TRCLSP ont concocté un plan d'action sur la cohabitation faune-agriculture¹ soumis en mars 2017 au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Un plan basé sur une centaine d'études scientifiques visant la protection et la restauration des écosystèmes du littoral du lac Saint-Pierre, classé Réserve mondiale

se reproduire dans la zone littorale du lac Saint-Pierre qui représente 40 % des milieux humides de la Belle Province. Le poisson-baromètre nécessite au moins 30 cm d'eau au moment des crues printanières et une température de 10°C à 12°C pendant une dizaine de jours pour se reproduire. «La perchaude a besoin de pondre ses œufs sur des plantes marines ou des branches d'arbustes, si le sol est labouré c'est impossible», explique D^r Gilbert Cabana, biologiste au département des sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Trois-Rivières. De plus, ajoute l'expert, c'est dans le littoral inondé que se développe le zooplancton qui constitue le garde-manger des poissons du lac.

Cultiver en fonction de la perchaude ?

«Je fais déjà de la culture intercalaire de luzerne dans le maïs, mais pas dans la zone inondable. La technique serait facilement adaptable dans cette zone, à condition de trouver une plante autre que la luzerne, qui n'est pas adaptée pour ce milieu, et qui soit favorable à la perchaude», explique Michel Forget, un des quatre actionnaires, dont sa conjointe, Carole Dumontier, de leur fils, Mathieu, et de Roger Dumontier, le frère de Carole, de la Ferme Bayonne, située le long de la rivière du même nom à Berthierville.

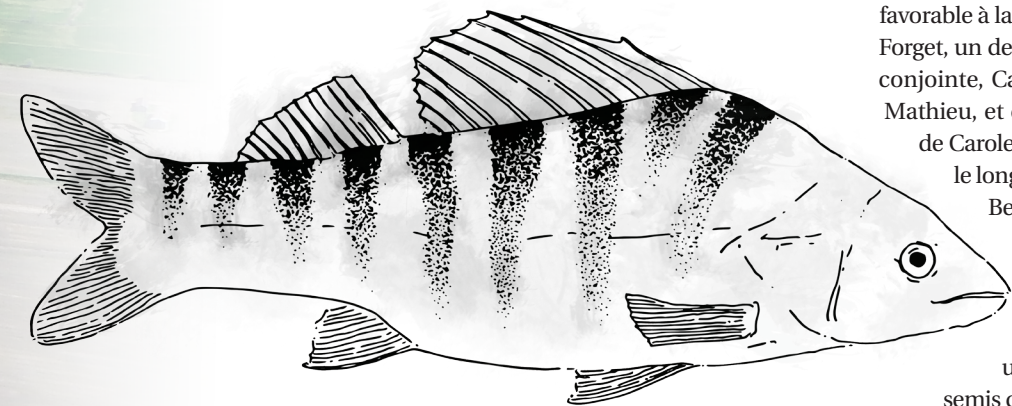
Les propriétaires de la Ferme Bayonne cultivent 800 ha dont 600 ha de maïs et de soya en faisant un travail minimum du sol, semis direct pour le soya et travail en bandes pour le maïs.

D'après Louise Corriveau, une des premières actions pour redonner une santé au lac serait de ne plus faire de labour en zone littorale qui transforme le milieu «en soupe aux pois». Mais seulement 40 % d'agriculteurs ne travaillent pas le sol autour du lac, la majorité a recours au labour.

Selon Louise Corriveau, une partie de la zone littorale ne devrait aussi plus être

de la biosphère par l'UNESCO. Quelque 5000 hectares et 204 agriculteurs sont en cause, avec comme baromètre de la santé du lac, le retour de la perchaude. Celle-ci a pratiquement disparu des eaux du lac Saint-Pierre et a fait l'objet d'un moratoire interdisant sa pêche tant commerciale que sportive de 2012 à 2017. Ce moratoire vient d'être reconduit pour cinq années supplémentaires.

Mais la perchaude n'est qu'une des quarantaines espèces de poissons à venir



Inondation du 16 mai 2017 dans le secteur de Baie-du-Febvre, au Centre-du-Québec.

Qu'est-ce que la cote d'inondation ?

Une cote d'inondation est la probabilité qu'une crue monte à un niveau particulier pendant une période donnée. Elle est basée sur l'historique des niveaux d'eau passés. Dans la zone littorale du lac Saint-Pierre, plus de 5000 ha de maïs et de soya sont inondés en moyenne une année sur deux lors de la crue printanière. C'est l'équivalent de cultiver près d'une grosse rivière, sans bande riveraine. La crue de 2017 a largement dépassé cette zone littorale et elle était exceptionnelle, notamment en raison de sa longue durée. Toutefois des crues similaires ont eu lieu en 1976 et en 1998. Les experts pointent du doigt les changements climatiques et s'attendent à plus de phénomènes extrêmes à l'avenir.

cultivée. Cela ne fait pas l'affaire de Carole Dumontier. «Je ne suis pas prête à sacrifier mon standard de vie en éliminant 25% de mes superficies cultivables», dit-elle. La productrice se dit cependant prête à explorer des formules accommodantes pour favoriser l'habitat de la perchaude, à condition qu'elles soient économiquement viables. La culture de foin est exclue. D'abord parce que même si la ferme Bayonne possède un troupeau laitier de 40 vaches, le foin noyé des eaux du Saint-Laurent «les vaches n'en raffolent pas». Ensuite, l'entreprise n'est pas équipée en machineries pour faire du foin en grande quantité. Malgré de nombreuses demandes auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour savoir quel genre d'appui spécifique les producteurs bénéficient afin d'adapter les cultures en zone littorale, le relationniste Yohan Dallaire-Boily s'est borné à dire: «Les producteurs en zone littorale ont accès aux mêmes programmes que les autres partout dans la province». «Le MAPAQ a dormi aux gaz», dit Charles Bergeron, conseiller technique de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à la TCRLSP. Selon lui, le ministère aurait dû accompagner les producteurs dès les années 1980 dans la recherche de méthodes ou de la



Michel Forget, copropriétaire de la Ferme Bayonne, cultive les terres ancestrales. Produire du maïs et du soya en fonction de la perchaude ou trouver des alternatives sans perdre de revenus ne sera pas une mince affaire.

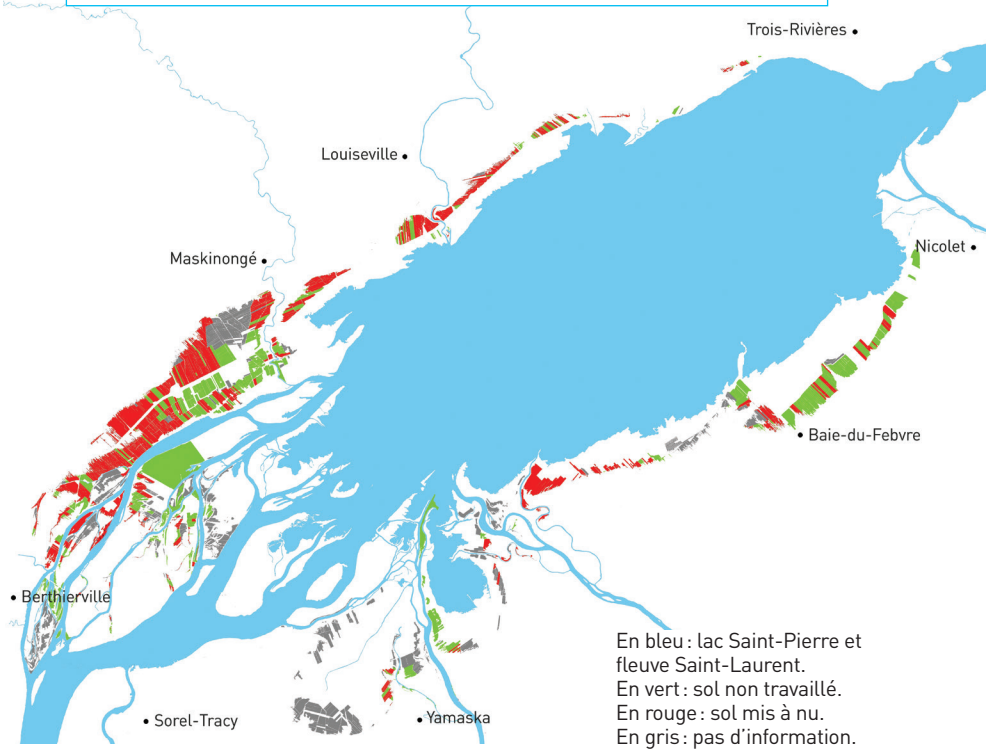
diversification de cultures en zone littorale. Car cette dernière est illégale.

Une agriculture « illégale »

D'après Louise Corriveau, si le MDDELCC appliquait ses règlements à la lettre, il n'y aurait pas d'agriculture en zone littorale (voir encadré p. 19). Ce même ministère, dit-elle, donne le feu vert aux agriculteurs en entérinant les Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) des entre-

prises situées en zone littorale. «Depuis des années et des années, il y a une tolérance dans ces zones-là. Nous, on dit qu'il faut régler cette situation, qu'il y a moyen de cultiver ces bonnes terres», dit Martin Caron, premier vice-président de l'UPA. Sur les 53 organismes à avoir participé au développement du plan d'action de la TCRLSP, l'UPA est le seul à ne pas l'avoir entériné parce que «l'agriculture était le seul secteur visé et qu'il n'y avait pas de vue d'ensemble de tous les acteurs».

Labour d'automne dans la zone littorale en 2015



En bleu : lac Saint-Pierre et fleuve Saint-Laurent.
En vert : sol non travaillé.
En rouge : sol mis à nu.
En gris : pas d'information.



Louise Corriveau, coordonnatrice de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP), soutient qu'il y a urgence de changer les pratiques agricoles pour sauver un patrimoine naturel unique au monde.

«Je ne suis pas prêt à jeter la pierre aux producteurs agricoles pour la disparition de la perchaude. Il y a le dragage du fleuve, le passage d'immenses bateaux dont la houle détruit les berges, les deux gros robinets en amont que constituent les barrages de Beauharnois et de Cornwall et qui contrôlent le débit de l'eau qui coule au lac», explique Roger Michaud, président de l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre et maire de Maskinongé. Ce dernier indique avoir perdu 30% de son revenu avec l'imposition du moratoire de la pêche à la perchaude.

Québec délie sa bourse

Au moment de mettre sous presse, la nouvelle ministre du MDDELCC, Isabelle Mélançon, accompagnée entre autres du ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard, a révélé le 16 mars dernier le plan de sauvetage du lac Saint-Pierre doté d'une enveloppe de 14 millions de dollars sur cinq ans. Ce plan comprend un premier volet d'aide financière à «des initiatives de conservation ou de restauration de la biodiversité ou de la qualité de l'eau» et sera administré par la Fondation de la faune du Québec. Le second volet du plan, lui, entérine l'idée de la création d'un pôle d'expertise multidisciplinaire pour développer une agriculture durable dans le littoral du lac Saint-Pierre, incluant agriculteurs, chercheurs universitaires et autres experts. Le grand défi de ce pôle sera de trouver des cultures et des modes de cultures qui favoriseront la perchaude et ne mettront pas en péril la rentabilité des entreprises. Mais d'après Louise



Roger Michaud, président de l'Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre et maire de Maskinongé, n'est pas prêt à lancer la pierre aux agriculteurs pour la disparition de la perchaude du lac Saint-Pierre.

Des incohérences réglementaires

Louise Corriveau, présidente de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCRLSP), relève que l'agriculture en zone littorale contrevient à plusieurs règlements du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dont :
1. La loi sur la Protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ne permet pas l'agriculture dans ces zones.
2. Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui empêche de mettre des fertilisants dans un cours d'eau.
3. Le Code de gestion des pesticides qui interdit de mettre ces substances dans les cours d'eau.

Corriveau, la majorité des agriculteurs concernés possèdent 5% de leurs terres en zone littorale. Outre les questions agronomiques, on y aborde la question hydrologique, soit l'entretien des cours d'eau sur les terres agricoles «pour restaurer la connectivité avec le lac». Quelque 42% des ponceaux en zone littorale sont obstrués, désuets, ou de dimension inadéquate, lit-on dans le rapport de la TCRLSP. «Les poissons restent trappés dans une mare au bout d'un de nos champs», indique par ailleurs Michel

Forget, dont quelque 250 ha sont affectés par le manque d'entretien des cours d'eau. Le mauvais égouttement de l'eau et l'utilisation de machinerie favorisent le fléau moderne qu'est la compaction des sols. Toutefois, le processus d'approbation du nettoyage des cours d'eau est kafkaïen. Et l'UPA demande la mise en place «d'un protocole simplifié».

Acheter les terres ou payer les producteurs ?

Le gouvernement devrait-il racheter certaines terres agricoles du littoral sur une base volontaire? «C'est une option que je pourrais envisager pour une petite partie de nos surfaces cultivées», dit Michel Forget. Ou alors pourrait-on envisager que les producteurs agricoles soient payés pour services environnementaux afin de ne plus cultiver certains endroits du littoral du lac Saint-Pierre? «C'est une option que nous allons étudier et développer avec la création du pôle, car elle nous permettrait de faire des aménagements fauniques tout en restant propriétaires», dit Martin Caron. Selon lui, la société québécoise est mûre pour ce genre de services. Encouragée par l'annonce de Québec, Louise Corriveau souligne cependant que l'on ne peut attendre un autre dix ans pour sauver le lac Saint-Pierre. On pourra constater l'efficacité de ce plan de sauvetage si, bientôt, il s'y pêche à nouveau de la perchaude. 🐟

Nicolas Mesly est agroéconomiste et journaliste pigiste spécialisé dans les enjeux agroalimentaires. Il couvre les grandes cultures pour *Le Bulletin*.